



Personne de confiance

Lors de votre hospitalisation, vous pouvez désigner en toute liberté une personne dite « personne de confiance » - parent, proche ou médecin – pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Si votre état de santé ne vous permettait pas d'exprimer votre volonté, cette personne serait consultée par l'équipe soignante pendant la durée de votre hospitalisation.

Elle pourrait également donner des indications sur vos habitudes de vie. La désignation d'une personne de confiance n'est ni obligatoire ni définitive mais peut s'avérer très rassurante. Sachez enfin que cette personne n'aura pas pour autant accès à votre dossier médical qui reste confidentiel

CENTRE HOSPITALIER RODEZ

AVENUE DE L' HÔPITAL
12027 RODEZ CEDEX 9

05 65 55 12 12

05 65 55 27 19